

Service Technique

<u>N/Réf</u> : CC/SB 22 <u>Objet</u> : Avis AEP basse Lagne Castellane

<u>Dossier suivi par</u>: Christian CHARBONNIER





AGENCE REGIONALE DE SANTE Délégation départementale des AHP Service Santé – Environnement Rue Pasteur – CS 30229 04013 DIGNE LES BAINS Cedex

Monsieur le Directeur,

Par courrier du 25 juillet 2022, vous sollicitez l'avis de la Chambre d'Agriculture sur le projet de mise en conformité des captages d'eau destinés à la consommation humaine du captage de la basse Lagne sur la Commune de Castellane.

Après lecture du dossier de déclaration d'utilité publique, je vous transmets les remarques et l'avis de la Chambre d'Agriculture.

Bureaux décentralisés

Oraison Av. Charles Richaud

Sisteron Maison de l'Entreprise

La Mure Argens Grande Rue Concernant le périmètre de protection rapproché du captage de la basse Lagne, et plus particulièrement les prescriptions relatives aux activités agricoles, nous constatons que le pacage des troupeaux est interdit. Or, comme a pu le constater l'hydrogéologue, des ânes pâturent de manière extensive une partie du périmètre de protection rapproché. L'interdiction de pâturage proposée dans le dossier d'utilité publique est de nature à grever la valeur d'utilisation des parcelles concernées. Le dossier indique une valeur d'indemnisation calculée sur la base d'une perte de valeur vénale de 30 %. Cette valeur, même si elle est utilisée dans d'autres départements, ne peut être utilisée telle quelle dans les Alpes de Haute Provence. En effet, aucun accord n'a été signé concernant les procédures d'indemnisation dans notre département. Aussi, l'évaluation des pertes et du montant de l'indemnisation due aux propriétaires et à l'exploitant des biens grevés d'une servitude devra être réalisée par un expert agricole dûment qualifié. Cette expertise devra être conduite en impliquant le ou les propriétaires et l'exploitant des terrains concernés.

Siège Social

66 boulevard Gassendi BP 117

04004 DIGNE LES BAINS Cedex Tél: 04 92 30 57 57

Fax: 04 92 32 10 12 Email: accueil@ahp.chambagri.fr En l'état du projet, la Chambre d'Agriculture émet un avis réservé au dossier d'utilité publique du captage de la basse Lagne.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement public loi du 31/01/1924 Siret 180 400 020 00012 APE 9411Z www.ahp.chambagri.fr .../...

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président de la Chambre d'Agriculture des A.H.P.

P.J.: Dossier en retour



Service Technique

N/Réf : CC/SB 22
Objet : Avis AEP Lagne Castellane
Dossier suivi par :
Christian CHARBONNIER



AGENCE REGIONALE DE SANTE Délégation départementale des AHP Service Santé – Environnement Rue Pasteur – CS 30229 04013 DIGNE LES BAINS Cedex

Monsieur le Directeur,

Par courrier du 25 juillet 2022, vous sollicitez l'avis de la Chambre d'Agriculture sur le projet de mise en conformité des captages d'eau destinée à la consommation humaine du captage de la Lagne sur la Commune de Castellane.

Après lecture du dossier de déclaration d'utilité publique, je vous transmets les remarques et l'avis de la Chambre d'Agriculture.

Bureaux décentralisés

Oraison Av. Charles Richaud

Sisteron Maison de l'Entreprise

La Mure Argens Grande Rue Concernant le périmètre de protection rapproché du captage de la Lagne, aucune utilisation agricole des parcelles n'est actuellement observée. Les prescriptions proposées sont donc en rapport avec les enjeux locaux.

En l'état du projet, la Chambre d'Agriculture émet un avis favorable au dossier d'utilité publique du captage de la Lagne.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Siège Social

66 boulevard Gassendi BP 117 04004 DIGNE LES BAINS Cedex Tél : 04 92 30 57 57

Fax: 04 92 32 10 12 Email: accueil@ahp.chambagri.fr Le Président de la Chambre d'Agriculture des A.H.P.

F. ESMIOL

P.J.: Dossier en retour

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement public loi du 31/01/1924 Siret 180 400 020 00012 APE 9411Z www.ahp.chambagri.fr